

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 7

**Présents :** 7

**Votants:** 7

**Séance du 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin, l'assemblée régulièrement convoquée le 21 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Thérèse LAFFARGUE, Maire.

**Sont présents:** Thérèse LAFFARGUE, Sophie VERGÈS, Didier VIALADE, Patrice CANO, Yves DOUTRE, Nathalie FAURE, Christophe PELLEFIGUE

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sophie VERGÈS

---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 18 h 30

**• Point sur la réunion publique du 20/06/2024 sur le projet de fusion des communes de Marsac et Villenave Près Marsac**

Le quorum étant constaté, Mme le Maire ouvre la séance.

Elle demande aux conseillers leur ressenti sur la réunion publique du jeudi 20 juin. Un tour de table est effectué, chacun s'exprime.

Il en ressort les points suivants :

- Que du négatif
- Colère d'une partie des participants qui est une réaction de la peur du changement ; Déni du projet
- Insultes et méchanceté
- Arguments donnés n'ont pas convaincu ou n'ont pas été entendus vu que beaucoup, finalement s'en foutent
- Aucun argument n'a été avancé sur le contre du projet
- Seul le respect des anciens et la perte d'identité ont été mis en avant
- Tristesse et déception des élus
- Inquiétude sur le devenir des conseils municipaux. Qui va prendre le relais ?
- Le projet est semble-t-il centré sur Villenave : nous pensions que cela aurait été un avantage. A priori non.
- Désavoués lors de cette réunion publique
- Si le projet n'aboutit pas, retrait des 7 élus pour 2026.

Mme le Maire propose une nouvelle réunion publique pour l'ensemble des habitants de Villenave. Proposer peut-être une alternative des communes déléguées. Attention : si communes déléguées, mairie annexe, 1 maire adjoint, pas de statut de collectivité territoriale. Seuls « avantages » : garde les noms des villages et les limites territoriales + garde uniquement l'Etat civil et le pouvoir de police.

Une réunion publique risque de prendre le même chemin que celle-ci. L'effet de groupe peut encore dérapier. Le Conseil se prononce plutôt sur des entretiens en petits groupes des personnes récalcitrantes au projet afin d'essayer de reprendre le dialogue. Date retenue, le 1<sup>er</sup> juillet à partir de 18h30.

Une réunion en Préfecture est prévue le 02/07 pour les conditions et les délais de la consultation de la population sur le projet.

Questions diverses :

Elections législatives du 30/06. Répartition des élus entre le matin et l'après-midi

Séance levée à 19h30

La rédactrice du PV

